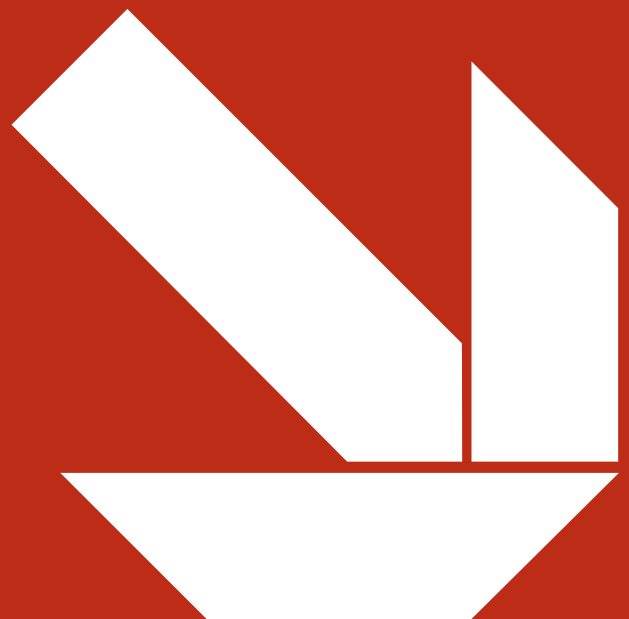


02



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

// GRENOBLE / FRANCE



ÉVALUATION
**ACCOMPAGNEMENT
À LA SCOLARITÉ**

ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

JUGEMENT

ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

L'EVALUATION DE L'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

L'instance d'évaluation « accompagnement à la scolarité » était composée d'une douzaine de personnes, élus, techniciens et habitants de l'agglomération grenobloise concernés par le sujet. Elle s'est réunie quatre fois entre avril et juin 2008.

Son jugement est fondé sur une analyse des projets présentés à la programmation du CUCS, l'expertise et la connaissance du terrain des membres de l'instance et l'audition d'un expert (Dominique Glasman) et de deux actions portées dans le cadre de la politique de la ville (la CSF et l'AFEV).

Ce jugement évaluatif a une fonction d'éclairage et d'orientation dans le champ de la politique de la ville comme dans les politiques de droit commun des différents partenaires (Etat, Conseil Général, conseil régional, communes notamment). Le comité technique du 8 juillet 2009 s'est appuyé sur cet avis pour construire des préconisations qui sont présentées dans ce document en réponse à chaque question évaluative.

8 juillet 2008



LES DIAGNOSTICS

RAPPEL DE L'AVIS DE L'INSTANCE D'ÉVALUATION

A- LES DIAGNOSTICS TERRITORIAUX

- Quel intérêt de réaliser un diagnostic territorial ?

Il y a un consensus sur l'intérêt des diagnostics territoriaux. Ce qui ressort le plus fortement est qu'ils permettraient d'éviter les « doublons » et ainsi les situations de concurrence entre des actions similaires. La mise en place d'un diagnostic territorial permettrait une meilleure complémentarité entre les différentes actions d'un même territoire et ainsi de mieux adapter l'offre aux besoins. C'est particulièrement vrai dans les grandes villes où il est plus difficile d'avoir une vue d'ensemble sur l'accompagnement à la scolarité.

- Qui doit le réaliser ?

La question de la réalisation du diagnostic a été plus discutée, plusieurs acteurs sont possibles :

- la commune, qui apparaît comme la plus adepte à légitimer et institutionnaliser la démarche,
- les associations, qui peuvent avoir une expertise du fait de leur expérience sur un territoire mais dont la légitimité, pour réaliser un diagnostic de territoire, est contestée,
- les prestataires externes, qui peuvent apporter un regard distancié et neutre – dans ce cas, il se pose la question du commanditaire de l'expertise.

Les membres de l'instance trouvent qu'il est donc nécessaire de distinguer trois niveaux :

- l'initiative du diagnostic : qui peut venir de la collectivité mais aussi des associations,
- la réalisation du diagnostic : sur ce point, il est important de distinguer deux échelles :
 - celle des grandes villes où il est nécessaire d'avoir une vue d'ensemble des différentes actions ce qui rend légitime un diagnostic réalisé par une commune ou un intervenant externe,
 - celle des petites communes ou d'un quartier où une association, de taille suffisamment importante, peut être légitime pour réaliser un diagnostic.
- le pilotage du diagnostic : il peut être réalisé par une institution mais ce n'est pas forcément toujours possible.

Le second point d'accord est que quelque soit l'acteur qui réalise le diagnostic territorial, il doit :

- dans un premier temps, s'appuyer sur l'ensemble des parties prenantes de l'accompagnement pour avoir une vision la plus complète possible de la situation,
- dans un second temps, rendre compte à l'ensemble des acteurs du territoire dans un souci de partage des résultats et de transparence.

Il est important que le diagnostic territorial soit multi acteurs.

B- LES DIAGNOSTICS INDIVIDUELS

- Quel intérêt de réaliser un diagnostic individuel ?

Le diagnostic individuel peut prendre une forme plus légère comme celle d'un état des lieux des besoins et des attentes de l'enfant. Il peut également se limiter à une liste de critères de sélection des enfants à accompagner.

Dans tout les cas, son principal intérêt est d'adapter au mieux, voire de calibrer, l'accompagnement à la situation de l'enfant considérée de façon plus globale que sa seule situation scolaire. L'objectif est un meilleur accompagnement.

La temporalité du diagnostic est également importante. Le diagnostic individuel en début d'accompagnement peut être l'opportunité de réorienter des enfants dont les difficultés seraient trop lourdes pour un « simple » accompagnement à la scolarité. Cependant, la réorientation des enfants n'est pas toujours possible faute d'alternatives adaptées aux enfants en grandes difficultés. Ce problème questionne le développement de l'accompagnement de l'Education Nationale, mais également la présence d'un diagnostic territorial permettant aux différentes actions de se connaître et de se compléter.

Il est également nécessaire de faire un diagnostic individuel en fin, voire même, en cours d'accompagnement pour mieux appréhender les progrès réalisés ou non par l'enfant.

Des contrats d'objectifs peuvent également être passés avec l'enfant. Des points réguliers sont alors réalisés pour juger de la nécessité de continuer ou non l'accompagnement. L'idée est que les enfants peuvent s'inscrire dans un accompagnement sur une difficulté bien circonscrite et transitoire qui ne nécessite pas un accompagnement long.

- Comment doit-il être réalisé ?

La manière de réaliser le diagnostic individuel pose également question. Les membres de l'instance insistent sur le fait que le diagnostic individuel doit être multi acteurs et appréhender la situation de l'enfant dans sa globalité (sociale, familiale et scolaire). Il est important de croiser les regards, car certaines difficultés peuvent se révéler en dehors de l'école, même si le point de vue scolaire reste prédominant car c'est de là que vient la sanction.

L'Education Nationale est le principal acteur d'orientation des enfants, et de ce fait, son jugement sur lui est particulièrement important. Cependant, ce regard peut être nuancé par les autres regards particulièrement celui des parents, qui restent maître de cette démarche. La position de l'enfant est plus délicate. La question est de savoir s'ils ont toujours une vision claire de leurs problèmes. Les enfants qui participent de leur propre initiative à des actions d'accompagnement sont rarement ceux qui présentent le plus de difficultés et en ont le plus besoin.

La réalisation d'un diagnostic partagé se heurte à deux difficultés. La première est celle du respect des familles. Les parents ont le droit, a minima, d'être informés des informations qui sont collectées sur leurs enfants. De plus, ces informations ne doivent pas être une atteinte à la vie privée de ces familles.



Monique Barranco, Adjointe au maire de Domène, déléguée à l'éducation et petite enfance :

Dans le cadre du DRE et de la Veille Educative (cf. charte départementale), il est clairement établi que toute prise en charge nécessite l'accord préalable de la famille. De plus, il est également indiqué quelles informations doivent être partagées, à savoir celles qui sont absolument « indispensables » à la résolution de la problématique. Si chaque acteur, y compris la famille, a pris connaissance de ces règles, les relations se passent bien.

La seconde limite est que la réalisation d'un diagnostic individuel des enfants nécessite du temps. Les différentes associations, venues témoigner de leurs pratiques, ont souligné la difficulté d'instaurer une discussion entre l'ensemble des partenaires (famille, école et accompagnant) du fait de leur manque de disponibilité et de temps.

PRÉCONISATIONS ET AVIS DU COMITÉ TECHNIQUE D'ÉVALUATION

■ Les membres du comité technique sont d'accord avec l'instance d'évaluation concernant l'importance des diagnostics territoriaux. Cependant, ils attirent l'attention du comité de pilotage sur la tendance à empiler les diagnostics réalisés sur différentes temporalités et dans différents contextes. Il serait préférable qu'un seul diagnostic soit réalisé de façon régulière et partagé entre les acteurs. Ainsi des éléments de diagnostics pourront être mutualisés, tout en gardant différents niveaux de précision pour les différentes échelles de territoires.

■ Cette mutualisation nécessite que la politique éducative soit pilotée. Cela pose la question de l'échelle de ce pilotage et de celle à laquelle doit être réalisé le diagnostic territorial. Plusieurs acteurs apparaissent comme incontournables pour la réalisation de ce diagnostic. L'éducation nationale est le premier d'entre eux. L'agglomération pourrait être consultée, du fait de son échelle, mais n'ayant pas les compétences en la matière, il semble plus légitime aux membres du comité de passer par le département. Enfin, les points de vue des communes sont importants car les diagnostics de territoire doivent être des démarches locales. Au final, les membres du comité trouveraient plus judicieux qu'il y ait un triple portage du diagnostic : commune, département, éducation nationale.

■ La présence d'un diagnostic individualisé des enfants peut être préconisé dans les appels à projet mais difficilement rendu obligatoire. Pour les membres du comité, il ne faut pas perdre de vue que l'on ne peut pas être de plus en plus exigeants vis-à-vis des associations, qui comportent parfois des bénévoles, sans leur donner les moyens de répondre à ces exigences. Il apparaît cependant nécessaire de rappeler, dans les appels à projets, certaines règles, qui semblent avoir été oubliées par les acteurs associatifs. C'est le cas, par exemple, de la nécessité pour les enfants participant à l'accompagnement du CLAS d'être orientés par leurs enseignants. Cette première orientation est également un premier temps de diagnostic de leurs difficultés.



LES PUBLICS

RAPPEL DE L'AVIS DE L'INSTANCE D'ÉVALUATION

A- ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF TYPE CLAS (CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ)

Les enfants suivis dans ce cadre ne le sont pas uniquement pour des problèmes scolaires mais également pour des problèmes d'environnement. Ceux sont, par exemple, des enfants qui n'ont pas de bonnes conditions de travail à la maison (manque d'espace ou de calme) ou dont les parents ne sont pas en mesure de les aider. L'accompagnement offre alors un lieu calme et propice à la réalisation des devoirs mais également permet la présence d'un adulte qui peut répondre aux questions. Cependant, les enfants ciblés ne doivent pas présenter de trop grandes difficultés scolaires.

B- ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL TYPE DRE (DISPOSITIF DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE)

Cet accompagnement s'occupe des enfants présentant un cumul de difficultés et qui nécessitent une prise en charge dans leur globalité au travers d'un suivi individuel. Les difficultés prises en charge sont plus lourdes que dans les accompagnements de type CLAS.

C- ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le positionnement de l'Éducation Nationale reste encore très flou pour le moment et soulève de nombreuses questions au sein de l'instance. Les circulaires mettent en avant le fait que tous les enfants doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement tout en mettant en avant la lutte contre les inégalités. D'autre part, pour les membres de l'instance la frontière entre le dispositif d'accompagnement éducatif et le redéploiement des « heures du samedi » n'est pas claire.

Dans l'absolu, les membres prôneraient un accompagnement ciblé sur les élèves en difficulté et spécifique pour chaque matière. Cependant, ils craignent que la pratique ne corresponde pas à cette démarche.

D- ACCÈS À LA LANGUE

Les différentes actions d'accès à la langue viennent compléter celle de l'Éducation Nationale en faveur des ENAF (Enfants Nouvellement Arrivés en France), car cette dernière n'est pas suffisante. Elles peuvent aussi accueillir des enfants arrivés depuis quelques années en France mais dont la maîtrise de la langue est encore insuffisante, ce qui les handicape dans toutes les autres disciplines scolaires.

Ces actions peuvent être financées dans le cadre du CLAS mais sur l'agglomération, elles entrent dans le cadre du DRE.

LE MANQUE DE LISIBILITÉ DES DIFFÉRENTS TYPES D'ACCOMPAGNEMENT

Les débats autour des différents publics ont mis à jour des confusions entre les différents dispositifs existants et leurs modalités. Cela montre la complexité de la situation, même pour des professionnels. La représentante des parents d'enfants accompagnés reconnaît qu'elle a beaucoup de difficultés à se repérer entre les différents dispositifs.

Il y a une grande confusion notamment à cause des termes employés : réussite éducative, accompagnement à la scolarité, accompagnement éducatif,...

PRÉCONISATIONS ET AVIS DU COMITÉ TECHNIQUE D'ÉVALUATION

■ La question posée aux membres du comité est de savoir si les besoins, en matière d'accompagnement scolaire, sont couverts. Ils soulignent le problème de la mauvaise répartition des offres d'accompagnement entre les territoires. Pour résoudre cette difficulté, il leur paraît important de penser la question des besoins et de l'offre de manière conjointe. Pour cela, les acteurs pilotant le diagnostic territorial – commune, département et éducation nationale – pourraient également gérer la question de la suffisance et de la qualité de l'offre.

■ Il existe déjà une information des familles, sur les actions d'accompagnement, réalisée au niveau des communes. C'est important que l'on reste à l'échelle des communes, sans chercher à globaliser au niveau de l'agglomération, car les familles ont besoin d'informations locales sur leur quartier. Par contre, l'agglomération peut avoir un rôle incitatif en soutenant les démarches de ce type (financement, apport logistique, etc.). De plus, dans le cas de dépliants de présentation, même si le contenu et l'aspect visuel doivent rester spécifique à chaque commune, il est possible de mettre en place des éléments de contenu commun.

■ La question de la distribution de cette information a également été soulignée. Il est important que cette information soit légitimisée et pour cela les deux acteurs les plus adaptés sont : l'éducation nationale (école, collège) et la commune (mairie).



LA COMPLÉMENTARITÉ AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE

RAPPEL DE L'AVIS DE L'INSTANCE D'ÉVALUATION

Les membres de l'instance craignent que l'instauration de l'accompagnement de l'Education Nationale ne crée beaucoup d'incohérences et de confusion.

Il est normal, et même nécessaire, que l'Education Nationale se recentre sur ses missions essentielles : transmettre les savoirs de bases et répondre aux besoins des enfants, car elle est l'« Ecole de la République ». Cependant, beaucoup d'actions existent déjà pour le suivi des enfants, que ce soit de manière individuelle ou collective. L'accompagnement de l'Education Nationale pourrait alors compléter les actions existantes en se concentrant sur une approche des difficultés par matière. Dans le cas contraire, le risque est qu'il y ait un empilement de dispositifs, sans lisibilité pour les familles. Le risque est également qu'il y ait : soit un saupoudrage des moyens, soit une disparition de certaines actions.

Les membres de l'instances craignent aussi de voir des crédits disparaître et, comme c'est le cas par exemple pour la prise en charge du handicap en milieu scolaire, que ce soit aux collectivités de compenser les « manques » de l'Etat. Ils trouveraient plus judicieux que les moyens soient donnés aux acteurs compétents et qui ont une expérience de l'accompagnement (collectivités, associations).

PRÉCONISATIONS ET AVIS DU COMITÉ TECHNIQUE D'ÉVALUATION

■ Le comité technique est revenu sur le fait que l'instauration de l'accompagnement éducatif de l'éducation nationale ne devait pas entraîner la suppression des autres actions d'accompagnement car il ne se situera pas sur le même champ et qu'il ne ciblera que des difficultés non traitées jusque là. Les autres actions (associatives et communales) ont donc encore toute leur légitimité et leur utilité.

■ Cependant, au niveau local, les directeurs et les chefs d'établissements scolaires jouissent d'une certaine liberté pour mettre en place cet accompagnement. Le positionnement institutionnel – même s'il est important – n'est pas suffisant et une réflexion locale doit être menée. Les membres du comité invitent donc les communes à ne pas avoir une position passive et à organiser des rencontres avec les représentants locaux de l'éducation nationale pour discuter de la mise en place de l'accompagnement éducatif et du repositionnement – éventuel – de l'offre associative et communale.

■ Le comité technique met en garde le comité de pilotage : Un problème se profile au niveau du primaire, l'éducation nationale risque de ne pas avoir les moyens de réaliser les actions annoncées et parallèlement à ça, le CLAS est remis en cause et le DRE risque de perdre des financements (ACSE). Le risque est que les communes se retrouvent seules financeurs et n'en aient pas les moyens. Il apparaît indispensable que l'ensemble des acteurs discutent des différentes (ré)orientations possibles des financements pour palier cette situation. Pour cela, les membres de l'instance proposent que soient discutés plusieurs scénarios de réorganisation pour que les financeurs puissent se positionner en fonction et ainsi anticiper la réaffectation des moyens. Cette discussion pourrait se faire dans le cadre d'une réunion du GIP élargie à la CAF et au CG



LES PRIORITÉS DES FINANCEMENTS

RAPPEL DE L'AVIS DE L'INSTANCE D'ÉVALUATION

Les membres de l'instance prônent de conserver une diversité d'accompagnement hors Education Nationale (individuel, collectif et mixte) pour répondre à la diversité des situations. Il est important de travailler sur la complémentarité de ces accompagnements et de ne pas chercher à tout individualiser. L'accompagnement doit alors être considéré d'une manière plus large que l'aide à la réalisation des devoirs. Il peut également permettre l'acquisition de méthode de travail ou développer une curiosité, une ouverture culturelle et sociale par des actions d'accès à la culture, aux sports ou aux loisirs.

Ils soulignent également l'importance de ne pas considérer uniquement l'élève mais de prendre l'enfant dans sa globalité et parfois même en amont de l'accompagnement. En effet, un enfant peut avoir besoin d'une prise en charge de santé (vision, audition, etc.) ou d'un spécialiste (orthophonie, psychologue, etc.) avant que tout accompagnement à la scolarité ne soit possible.

Un autre point primordial est de considérer, au-delà de l'enfant, sa famille. Une démarche possible est alors, non pas de rajouter des actions, mais de libérer du temps pour accompagner les familles, les guider entre les différents dispositifs existants et les différentes aides auxquelles elles ont droit.

Toutes ces réflexions se heurtent à la question de la pérennité des financements avec la mise en place d'un accompagnement dans le cadre scolaire. Les membres de l'instance prônent le maintien d'une offre en dehors de l'école qu'elles soient réalisées par les collectivités ou les associations.

PRÉCONISATIONS ET AVIS DU COMITÉ TECHNIQUE D'ÉVALUATION

■ Les priorités de financements restent en suspens. Lors de la réunion du comité, le représentant de l'éducation nationale n'a pas pu indiquer quels seraient les moyens disponibles à la rentrée. Tant que ses ressources ne sont pas définies, il est difficile pour les autres financeurs de se positionner.

■ En cas de perte substantielle de moyens, il va falloir prioriser les financements : par exemple, les communes pourraient se concentrer sur le primaire et le CG sur le secondaire. Il est également important que les communes soient impliquées dans cette réflexion car elles risquent de supporter une part importante des conséquences des évolutions actuelles (notamment en terme de reclassement du personnel s'occupant de l'accompagnement).

SUR LE TERRAIN: QUELQUES EXEMPLES

L'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ EN QUESTIONS : DEUX EXEMPLES D' ACTIONS

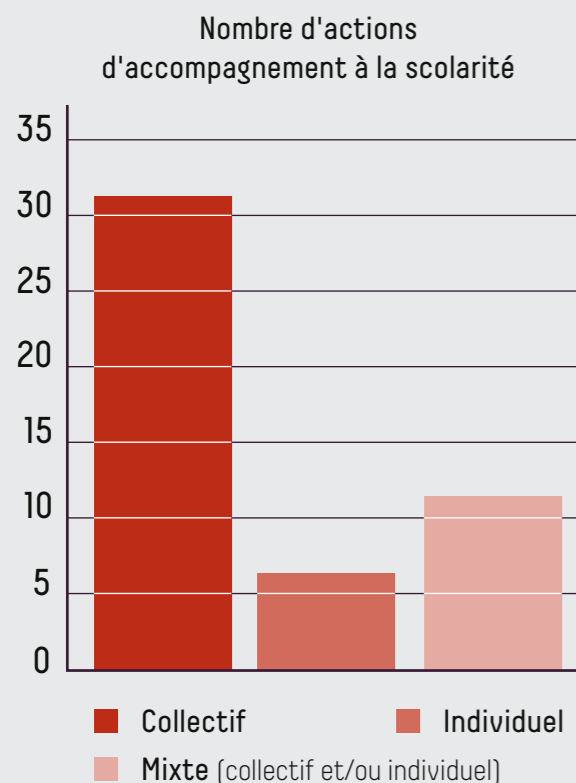
PAR JULIA LOPEZ / SCOP LA PÉNICHE LE 11 JUIN 2008

L'accompagnement à la scolarité est une aide dispensée hors temps scolaire, par des intervenants extérieurs ou non à l'école, et qui vise à donner aux enfants l'appui et les ressources nécessaires pour réussir à l'école.

QUEL ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ ?

Les acteurs de la politique de la ville ont souhaité faire le point sur les actions d'accompagnement à la scolarité. A quel public s'adresse-t-il ? Quels en sont les résultats ? Comment ré-orienter les actions si cela s'avérait nécessaire ? etc.

Pour incarner ces actions, voici deux exemples parmi les quelques 48 actions portées par 31 acteurs financées dans le cadre de la politique de la ville.



L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE SELON LA CONFÉDÉRATION SYNDICALE DES FAMILLES

PAR JULIA LOPEZ / SCOP LA PÉNICHE LE 3 MAI 2008

SOURCE : ALPESOLIDAIRES

Lire, écrire, compter n'est pas un acquis pour tout le monde. Education nationale, personnels des établissements scolaires, collectivités locales, associations, familles élaborent des stratégies pour garantir à tous une réussite scolaire pour un avenir prometteur. Pas si simple. Les dispositifs sont multiples tout autant que les méthodes. La Confédération syndicale des familles de l'Isère a pour mission d'accompagner les enfants dans leur scolarité. Comment le fait elle ?

UN ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF PLUSIEURS FOIS PAR SEMAINE

La CSF propose aux enfants du primaire et du collège, un accompagnement collectif en groupe de dix qui est assuré par deux animateurs. L'accompagnement s'adresse aux enfants vivant dans les quartiers identifiés politique de la ville : Village Olympique, la Villeneuve, Mistral.

L'analyse des besoins de l'enfant et son inscription commence systématiquement par un entretien avec les parents. Différents sujets sont évoqués, ce qui permet ensuite d'apprécier les évolutions et d'orienter si besoin le travail des animateurs.

Les animateurs élaborent en début d'année, grâce à la connaissance des potentiels des enfants, un projet collectif qui donnera lieu à une présentation en fin d'année dans le quartier avec les familles.

L'heure et demi d'accompagnement se décompose en trois temps :

- un temps de socialisation pour apprendre à s'écouter notamment
- un temps de travail scolaire, d'aide aux devoirs
- un temps sur le projet collectif

Quand cela devient nécessaire la démarche est plus individualisée, un bénévole travaille alors une fois par semaine avec l'enfant. Aujourd'hui la question de l'individualisation se pose réellement, même si le parti pris de la CSF est pour un accompagnement collectif.

Ce qui est recherché par la CSF, ce n'est pas une réussite scolaire mais la production d'une autonomie chez l'enfant. L'objectif est aussi de travailler en lien avec les parents, qui peuvent être très éloignés de l'école. Il faut aider les parents à appréhender la scolarité de leurs enfants, leur montrer qu'ils sont capables d'accompagner leur enfant.

UNE ACTION TRÈS CIBLÉE POUR LA LECTURE : « COUP DE POUCE CLÉ »

Action spécifique de l'accompagnement à la scolarité, le coup de pouce clé est une action en direction des élèves de CP, destiné à des enfants qui n'ont pas chez eux la culture de la lecture et qui rend l'apprentissage de la lecture difficile. La CSF détient le label APFEE (Association Pour Favoriser l'Égalité des chances à l'École) qui lui permet de réaliser cet accompagnement. Cette action se déroule hors temps scolaire, mais elle est conduite en partenariat avec l'école. Elle se déroule quatre fois par semaine et en lien très étroit avec les parents.

UNE DÉMARCHE QUI S'APPUIE SUR LE RÉSEAU, LES PARENTS, LES ANIMATEURS

La CSF porte une attention particulière à la fois dans la sélection de son personnel d'animateurs et de bénévoles, mais aussi dans ses partenariats avec la famille, les établissements scolaires et les autres acteurs associatifs de l'accompagnement scolaire.

Les animateurs sont la plupart du temps des étudiants. Choisis sur des critères fortement liés à la maturité et au comportement en collectif, ils sont formés sur deux jours et demi et disposent d'outils pour accompagner au mieux les enfants dont ils ont la charge. Ils sont salariés en CDD de leur temps de préparation jusqu'au bilan de l'action d'accompagnement.

La CSF a un besoin important à ce niveau, mais aussi des exigences. Ce qui rend la recherche de bénévoles et d'étudiants difficile.

La CSF attache de l'importance à ce que les parents soient impliqués. Ceux-ci sont incités à participer aux séances et des points réguliers sur les évolutions de l'enfant sont faits avec eux.

L'échange d'expériences avec les autres acteurs associatifs de l'accompagnement scolaire présente pour la CSF un grand intérêt. Cet échange se fait régulièrement lors de réunions, un réseau animé par la Ville de Grenoble. Des rencontres s'organisent également avec les enseignants, les équipes éducatives, les directions des établissements. Ce travail partenarial apporte une contribution aux différentes étapes de l'accompagnement: au repérage des enfants en difficultés, élaboration du projet éducatif, ré-orientation de l'accompagnement si nécessaire, évaluations en fin de cycle...

La CSF observe très clairement des progrès chez les enfants, même si la route est longue. Mais aujourd'hui elle se pose la question de l'avenir de son action éducative: quels financements ?

AFEV : ACCOMPAGNER UN JEUNE DANS SON PARCOURS ÉDUCATIF...

PAR MAGDALINA DIMITROVA / AFEV LE 16 JUIN 2008

L'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV), créée en 1991, est une association nationale présente dans 200 quartiers en France, classés « prioritaires » dans le cadre de la Politique de la Ville. L'objectif principal est de mettre en place des actions de solidarité en direction des enfants et jeunes des quartiers en difficultés.

Les actions menées par l'AFEV visent à réduire les inégalités sociales, spatiales et culturelles de notre société par un accompagnement individualisé et hebdomadaire d'enfants et de jeunes dans ces quartiers.

2h par semaine (hors vacances) pendant une année scolaire :

- Pour les étudiants bénévoles, c'est l'occasion de rencontrer des personnes évoluant dans un environnement parfois éloigné du leur, permettant ainsi une ouverture sociale et culturelle et la possibilité de réfléchir autour de l'implication de chacun dans la vie de la cité. Les étudiants bénéficient d'un suivi régulier et de différents modules de formation tout au long de l'année.

- Pour les jeunes accompagnés, c'est l'occasion de reprendre pied dans leur parcours et de retrouver confiance en eux grâce à une relation individualisée avec un étudiant bénévole. Au-delà de la réussite éducative, les différents projets menés par l'AFEV visent à permettre aux enfants et aux jeunes de devenir pleinement acteurs de leur vie et de leur ville. Ces actions ont donc pour ambition de permettre aux enfants et aux jeunes d'accroître leur confiance en soi, leur autonomie, leur ouverture culturelle, la connaissance et donc la maîtrise de leur environnement, l'appropriation des ressources de leur quartier, la volonté, enfin, de participer à la vie culturelle et politique de cette ville qui est la leur.

Les actions de l'AFEV Grenoble se déclinent principalement en deux axes : d'une part, l'accompagnement éducatif individualisé qui concerne des enfants et adolescents âgés de 5 à 16 ans et, d'autre part, les actions collectives Tous Acteurs des Quartiers autour de thématiques telles que la citoyenneté, la santé, l'environnement, etc.

Au cours de l'année scolaire 2007-2008, 65 étudiants bénévoles se sont engagés à l'AFEV Grenoble. Et voici quelques paroles de bénévoles :



Rémy : « Mehdi avait beaucoup de mal à se concentrer au début, maintenant on arrive à travailler « efficacement », presque 30 min, on rigole ensemble, il est devenu plus calme et curieux. En février, je l'ai vu se battre très violemment pour son âge et insulter ses camarades lors d'une sortie avec l'association. Depuis, j'ai eu plusieurs bons retours à propos de l'amélioration de son comportement en classe et dans les structures extrascolaires. Aujourd'hui, j'apprécie beaucoup ses sourires et sa gentillesse. Pourquoi s'engager à l'AFEV ? Etant en école d'ingénieur et donc dans un milieu favorisé [! « milieu » souvent = pensée unique !], où l'on peut entendre facilement des pensées méprisantes envers les personnes en difficulté, et où les faiblesses ne sont pas toujours acceptées, j'avais besoin de suivre « mon cœur » ou « ma bonne conscience » en aidant avec mes moyens les personnes qui en ont besoin. Cette expérience m'a apporté un peu de regrets, car j'aurais souhaité voir Mehdi plus souvent ; un peu de regrets aussi car il me manquait des idées en matière de jeux ; mais aussi beaucoup de joie pour Mehdi et de satisfaction personnelle en le voyant progresser à chaque séance et beaucoup de plaisir à jouer avec psychologie pour le motiver et l'encourager. »



Mathilde : « J'ai eu un bon contact avec Jasmina dès le début mais des difficultés pour lui faire faire des exercices : un manque de motivation évident. Nous partageons donc les séances entre discussions (pour mieux nous connaître) et petits exercices. Puis, la connaissant mieux, j'ai pu lui proposer des exercices basés sur des choses qu'elle aimait. Par exemple pour l'expression écrite : expliquer comment se déroule un mariage musulman, etc. Aujourd'hui, nous sommes très complices. Cette année à l'AFEV m'a permis d'instaurer une relation de complicité avec une enfant en quelques mois et de tenter de lui apporter quelque chose afin qu'elle reparte sur de bonnes bases. Souhaitant être professeur des écoles, cette expérience m'a confortée dans mon projet. Elle m'a mis également face à certaines réalités et difficultés. J'ai appris à être plus ferme, plus patiente, plus calme et à être créative. »



POUR ALLER PLUS LOIN :

<http://www.alpesolidaires.org/demarches-d-evaluation>

ALLUMI PARI
A LA
SCOLARA

COMPAGNEMENT
SCOLARITE

A LA
SCOO



Le Forum - 3 rue Malakoff - 38 031 Grenoble cedex 01
T - 04 76 59 59 59 F - 04 76 42 33 43

lametro.fr



PRÉFECTURE DE L'ISÈRE